

Service instructeur
Service Grands Projets Routiers

N° CP-2008-8-3-9

Service consulté

**RD 68 Rocade Ouest de MULHOUSE
Finalisation tranche 1**

Résumé : Ce rapport a pour objet de vous proposer d'approuver la finalisation de la tranche 1 de l'opération « RD 68 - Rocade Ouest de MULHOUSE »

Par délibération du 3 mars 2000, votre commission avait approuvé le dossier de projet de la Rocade Ouest de MULHOUSE (RD 68).

Cette rocade a été mise en service en juin 2004.

Son raccordement, pour le sens Sud-Nord avec l'ancienne RN 66, au droit de l'échangeur de MORSCHWILLER-LE-BAS n'avait alors pas été validé par les services de l'Etat au motif de la non-conformité du dispositif d'échanges aux recommandations techniques en vigueur.

Pour mettre en service la rocade à temps, notamment pour faciliter la réalisation des travaux du tram dans le boulevard des Nations, un aménagement temporaire (marquage jaune) avec rabattement à une voie avait alors été réalisé.

Ce dispositif a été maintenu en place jusqu'à ce jour, il s'agissait en particulier de vérifier sur place la pertinence de l'aménagement provisoire. Après trois ans d'expérience, il s'avère que le dispositif mis en place fonctionne convenablement.

Les comptages de trafic récemment réalisés montrent que :

- le rabattement précité sur une voie fonctionne aussi bien en journée qu'aux heures de pointe ;
- le dispositif d'échanges avec entrecroisement de la RD 68 vers l'A 35 respecte les conditions fondamentales et de fonctionnement prévues par les recommandations techniques applicables aux voies rapides urbaines.

Par ailleurs, les études de trafic menées dans le cadre du projet de la liaison ALTKIRCH-MULHOUSE-BURNHAUPT ne prévoient pas de report de trafic supplémentaire sur ce tronçon de la RD 68.

Les caractéristiques de l'aménagement temporaire existant le long de la RD 68 étant conformes aux recommandations techniques précitées, il est proposé de rendre définitif cet aménagement temporaire. A cette fin, la signalisation horizontale sera mise « en blanc » et la signalisation verticale « en jaune » sera remplacée par la signalisation définitive.

Le dossier de projet de cet aménagement est déposé sur le bureau de votre Commission.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver le dossier de projet de finalisation de la tranche 1 de l'opération « RD 68- Rocade Ouest de MULHOUSE », tel que présenté au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles EUTTNER